

batz SUR mer

et ses villages

KERVALET • TRÉGATÉ • KERMOISAN • ROFFIAT



PAGE
4

ENVIRONNEMENT

La position municipale sur le parc éolien en mer

PAGE
7

SOCIAL

CCAS, un acteur du quotidien pour tous les Batziens

PAGE
10

INVESTISSEMENTS

Les projets à venir jusqu'en 2026

 batz SUR mer

HIVER 2022 - N°50
Magazine d'informations municipales

Sommaire

ÉDITO DU MAIRE > P3

URBANISME / ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE > P4

- Parc éolien en mer : la commune demande à revoir le mode de calcul des compensations financières
- Entretien des terrains en friche : la municipalité a renforcé son action
- Une troisième fleur pour Batz-sur-Mer !
- Focus sur le dispositif « Cap à l'abri »

ACTION SOCIALE / AFFAIRES SOCIALES > P6

- La commune agit en faveur du logement des travailleurs saisonniers
- Déjeuners intergénérationnels : les anciens invités à déjeuner avec les enfants
- Le CCAS, un acteur au quotidien pour tous les Batziens
- Retour sur la seconde édition de la Semaine Bleue

FINANCES / TRAVAUX / VOIRIE / ÉCONOMIE LOCALE > P8

- Le point sur les travaux récents
- Crise de l'énergie : la commune agit
- La vie des professionnels batziens
- La signalisation d'information locale (SIL) mise à jour

DOSSIER > P10

- Les projets à venir jusqu'en 2026

ENFANCE / JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES > P12

- Le portail familles fait peau neuve
- Aide aux devoirs : un temps d'échanges apprécié de tous
- Passeport du civisme #2 : c'est parti !
- Retour sur les vacances du club de jeunes et du centre de loisirs
- Les chiffres des dernières rentrées scolaires

CULTURE / TOURISME > P14

- La programmation événementielle et culturelle 2023 se prépare
- L'été 2022 en quelques chiffres
- Nouveau : un jeu de piste numérique
- Bientôt un Parcours Permanent d'Orientation (PPO) urbain

SÉCURITÉ / SPORT / VIE ASSOCIATIVE > P16

- L'association des chasseurs aux journées de l'environnement
- Retour sur le forum des associations
- Un exercice POLMAR organisé à Batz-sur-Mer

VITE LU > P17

- Batz-sur-Mer adhère à l'association Breizh 5/5
- Des noms pour deux places
- Nouveau : une infirmière ASALÉE au Centre Municipal de Santé

TRIBUNES POLITIQUES > P18

INFOS MUNICIPALES / ÉTAT CIVIL > P19

- Uniquement à Batz-sur-Mer : la campagne de com' qui a cartonné tout l'été

Magazine d'informations municipales
#50 Hiver 2022

Directrice de la publication :

Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire
Mairie de Batz-sur-Mer / 34, rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer

Rédacteur en chef : Frédéric SAUTON,
directeur de la communication
et de la promotion du territoire

Textes et crédits photographiques :
ville de Batz-sur-Mer, sauf mentions contraires

Diffusion : 4 000 exemplaires

Création & impression : La Mouette Communication
La Baule - 02.40.60.20.10

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : décembre 2022

Imprimé sur papier issu
de forêts durablement gérées



Photo de couverture : © Pascal POGGI
www.instagram.com/pascalpoggi

Vos services municipaux

HÔTEL DE VILLE

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.92.25.,
mairie@mairie-batzsurmer.fr,
www.batzsurmer.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.

URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

26, rue Vaucourt-Singer
mairie@mairie-batzsurmer.fr
Urbanisme : Tél. 02.40.23.56.01.
Services Techniques : Tél. 02.40.23.56.00.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h. Fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin. Ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

CCAS

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.77.40.
(accueil sur RDV)
ccas@mairie-batzsurmer.fr

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

11, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.89.51.,
mediatheque@mairie-batzsurmer.fr,
www.mediatheque.batzsurmer.fr

OFFICE DE TOURISME

25, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.92.36.,
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr,
www.ot-batzsurmer.fr

GROUPE SCOLAIRE ALAIN BOUTLE

Ecole : 4, rue Alain Boutle,
Tél. 06.33.51.49.38.

Restaurant Scolaire : rue Alain Boutle,
Tél. 02.40.23.90.29.

École privée Sainte-Marie et Saint-Pierre :
2, rue de Trémondais, Tél. 02.40.23.92.16.

ESPACES JEUNES « LA HURLETTE »

Impasse la Hurlette, Tél. 06.73.04.15.55.
jeunesse@mairie-batzsurmer.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Rue Vaucourt-Singer, Tél. 06.99.52.14.85.,
centredeloisirs@mairie-batzsurmer.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
Rue Alain Boutle, Tél. : 06.07.98.28.50.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

1, place de la Gare
(siège social en mairie)
- Horaires d'accueil téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h
- Horaires de consultations : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h.
Tél. 02.40.23.77.12
cms@mairie-batzsurmer.fr

POLICE MUNICIPALE

1, rue de Kerbouchard,
Tél. 02.40.23.91.99.

CAP ATLANTIQUE

(déchets, eau, assainissement...)
www.cap-atlantique.fr



Chères Batziennes, chers Batziens,

L'année 2022 aura été marquée par une excellente fréquentation touristique qui a battu tous les records. Nos actions en faveur de la promotion du territoire commencent à porter leurs fruits dans un contexte d'après-Covid où les habitudes touristiques ont également évolué. Les conditions météorologiques très (trop ?) clémentes ont également favorisé notre région. Revers de la médaille de cette météo, comme un peu partout en France, nous avons eu à connaître plusieurs départs de feu durant l'été, dont un très important en août. Grâce à l'implication des sapeurs-pompiers, des gendarmes, des élus et services municipaux et de certains citoyens, le pire a fort heureusement été évité. Mais, comme d'autres communes, nous allons renforcer notre politique de contrôle des terrains laissés en friche.

Cette fréquentation touristique exceptionnelle est également le résultat du travail et de l'investissement des élus et agents municipaux, des commerçants et professionnels, et des responsables et bénévoles associatifs. Qu'ils en soient ici remerciés !

Le parc éolien en mer a beaucoup fait parler, à juste titre car, comme vous, nous avons l'impression que l'impact visuel qu'on nous avait annoncé il y a dix ans a été minimisé. À l'heure d'une crise énergétique qui s'annonce difficile et durable, chacun aura son avis sur le sujet de l'éolien. Celui de la municipalité est explicité dans ce magazine. La décision date des années 2012-2013, les éoliennes sont là pour une durée de 25 ans, nous souhaitons simplement aujourd'hui que la compensation versée aux communes soit justement répartie et à la hauteur de l'impact visuel, notamment pour Batz-sur-Mer.

J'ai souhaité que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (ou PPI) vous soit présentée dans ce magazine. Cette feuille de route, fidèle à notre programme politique, recense, de manière précise et chronologique, tous les grands projets municipaux qui seront achevés ou lancés jusqu'en 2026.

Vingt ans après la première fleur et dix ans après la seconde, Batz-sur-Mer s'est vu décerner une prestigieuse troisième fleur par le jury régional des Villes et Villages Fleuris. Cette distinction importante récompense nos choix en matière de gestion du cadre de vie batzien urbain et naturel et notre politique proactive en matière de développement durable et de protection de notre environnement.

Dans quelques mois, cela fera bientôt trois ans que nous œuvrons quotidiennement au service des Batziens : la tâche peut parfois être épuisante, mais elle est toujours passionnante ! Avec les adjoints et les conseillers municipaux, j'y consacre toute mon énergie, 7j/7 et 24h/24. Cette énergie, c'est la vôtre, celle de notre cœur commun qui Batz !

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023 et vous donne rendez-vous le samedi 7 janvier 2023 à 11h dans la salle des Fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Maire de Batz-sur-Mer

3^{ème} vice-présidente de Cap Atlantique

en charge de la Culture, de l'enseignement musical
et des équipements culturels d'intérêt communautaire



VOTRE CONTACT

Bruno Schmit ▶

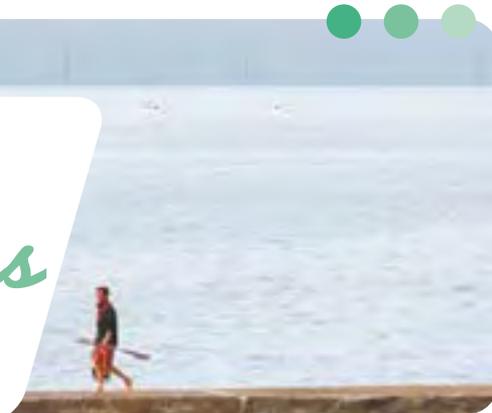
PREMIER ADJOINT

Reçoit sans rendez-vous **tous les mardis de 14h à 17h** à l'Hôtel de ville, et reçoit en tant qu'adjoint à l'Urbanisme uniquement sur rendez-vous (02.40.23.56.01), **les jeudis de 9h à 12h**.

Vous pouvez également lui envoyer un mail à : bruno.schmit@mairie-batzsurmer.fr

PARC ÉOLIEN EN MER

la commune demande à revoir le mode de calcul des compensations financières



Le 22 septembre 2022, Marie-Catherine LEHUÉDÉ a participé à la visite officielle du parc éolien en mer de Saint-Nazaire d'Emmanuel MACRON, président de la République. À cette occasion elle a pu exprimer la position municipale sur ce sujet, comme elle avait pu le faire dans les médias avec Bruno SCHMIT, premier adjoint notamment en charge de l'environnement. Le point avec ce dernier.

LE PARC ÉOLIEN A BEAUCOUP FAIT PARLER CET ÉTÉ...

Oui, beaucoup ont été choqués en voyant le parc se construire peu à peu ou en découvrant brutalement les éoliennes au large. La ligne d'horizon vierge n'est plus, et, comme d'autres, nous pensons que l'impact visuel a été minimisé lors de la grande consultation de 2012-2013. La plupart des élus locaux d'aujourd'hui ne l'étaient pas à cette époque, et il n'est pas question de remettre en cause l'existence du parc prévu pour durer 25

ans... surtout dans un contexte de crise énergétique et de nécessaire protection de l'environnement. Comme a pu l'exprimer un maire de la presqu'île, le « *mal nécessaire* » est fait, les éoliennes sont là, et notre demande porte aujourd'hui sur la révision du mode de calcul de la compensation financière annuelle allouée à la commune.

EN QUOI LE MODE DE COMPENSATION PRÉVU VOUS SEMBLE-T-IL INJUSTE ?

Le décret initial date de 2012 et prend en compte le critère de la population municipale INSEE, soit moins de 3 000 habitants pour notre commune. Les résidents secondaires mais aussi le surclassement touristique ne sont donc pas pris en compte. Cette base ne correspond pas à la réalité, d'autant plus que de nombreux résidents dits « secondaires » sont présents sur une grande partie de l'année !

Par ailleurs, nous considérons qu'il serait juste d'introduire un nouveau critère, celui du nombre de points d'impact visuel et/ou celui de la longueur du territoire impacté. Batz-sur-Mer a vue sur 80 éoliennes tout le long de la côte sauvage ! Clairement nous sommes les plus impactés, mais pas les mieux compensés !

PENSEZ-VOUS QUE CETTE REQUÊTE SERA ENTENDUE ?

Nous travaillons pour, et nous avons saisi les parlementaires en ce sens. A priori c'est le parlement qui devra clarifier le mode de calcul et nous y serons vigilants. Quoiqu'il en soit, la compensation financière abondera le budget global de la commune, elle servira donc à financer et améliorer le quotidien des Batziens, à l'exemple des travaux que nous envisageons en matière de rénovation et d'amélioration énergétiques des bâtiments communaux.

ENTRETIEN DES TERRAINS EN FRICHE : LA MUNICIPALITÉ A RENFORCÉ SON ACTION

Comme un peu partout en France, la presqu'île a été touchée cet été par plusieurs incendies dans un contexte de sécheresse importante. La municipalité a donc décidé de renforcer son action à l'encontre des propriétaires privés des terrains en friche afin que ceux-ci mettent en œuvre un entretien régulier. Il est bon de noter qu'en cas de dommages imputables au défaut d'entretien d'un terrain, la responsabilité des propriétaires peut être engagée.

DEUX PROCÉDURES DIFFÉRENTES SONT APPLIQUÉES EN FONCTION DE LA LOCALISATION DES TERRAINS

- **Pour les terrains en zones habitées** qui présentent un défaut d'entretien aggravé : le propriétaire sera sommé par la commune d'entretenir son terrain, et, à défaut, la commune pourra réaliser elle-même les travaux et les facturer au propriétaire.
- **Pour les terrains dans les zones non habitées** qui présentent un défaut d'entretien aggravé : la commune enverra un courrier au propriétaire afin de lui demander d'entretenir son terrain. À défaut d'exécution, la commune transmettra l'information au préfet, seul compétent pour décider de poursuivre la procédure ou pas.

> Un recensement des terrains a été effectué par les services municipaux et les particuliers peuvent également écrire en mairie afin de signaler des terrains en friche qui leur semblent présenter un danger.

Contact Police Municipale / 1, rue de Kerbouchard / 02.40.23.91.99. / policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr



UNE TROISIÈME FLEUR pour Batz-sur-Mer !



Le jury régional des Villes et Villages Fleuris des Pays de la Loire vient de décerner une troisième fleur à la commune de Batz-sur-Mer.

Après l'obtention par Danielle RIVAL de la première fleur en 2002, puis de la seconde fleur en 2012, cette distinction importante récompense un travail conséquent réalisé par la municipalité actuelle ces deux dernières années en matière de développement durable, de gestion environnementale et d'amélioration du cadre de vie. Explications avec Bruno SCHMIT, premier adjoint en charge de ce dossier.

EN QUOI CONSISTE CE LABEL ?

Contrairement aux idées reçues, ce concours ne distingue pas simplement le fleurissement communal, loin de là ! Le jury évalue la qualité du cadre de vie communal à travers plusieurs prismes : notre stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, notre stratégie de gestion des différents espaces publics, la qualité de notre patrimoine végétal et de notre fleurissement, notre gestion de l'environnement (biodiversité, gestion des ressources naturelles...), les actions menées en faveur de la population ou encore la qualité de nos espaces publics.

À QUOI CE TYPE DE LABEL SERT-IL ?

C'est d'abord une reconnaissance du travail accompli, et j'en profite pour remercier chaleureusement les agents municipaux qui sont à pied d'œuvre au quotidien sur le terrain. C'est ensuite une manière de nous contraindre afin d'améliorer nos pratiques : techniques de désherbage sans phytosanitaires, limitation de l'arrosage, choix d'espèces endémiques, plantations en pleine terre d'espèces peu consommatrices en eau, choix de matériaux nobles et locaux, ou encore charte de fleurissement en pied de mur pour associer les habitants... on ne gère pas l'espace public aujourd'hui comme on le faisait il y a 10 ou 15 ans !



QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ LE JURY ?

Globalement le jury a salué notre stratégie globale, notamment en matière de développement durable et les correctifs que nous avons immédiatement apportés aux faiblesses relevées dans le dossier présenté par nos prédécesseurs en 2018, notamment la suppression des plantations en bacs plastiques au profit de plantations en pleine terre, la renaturation des espaces urbanisés du centre-bourg et la mise à jour du plan de gestion différenciée des espaces publics. On peut aussi saluer la contribution de nombreux habitants de la commune. Le jury a en effet été impressionné par la qualité des plantations réalisées par les habitants eux-mêmes qui fleurissent et entretiennent leurs « pieds de mur » tant dans le bourg que dans les villages. Pour encourager et développer cette pratique, le conseil municipal a d'ailleurs adopté une charte de fleurissement des pieds de mur.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF « CAP À L'ABRI »

Le dispositif Cap à l'abri propose un diagnostic gratuit aux propriétaires et locataires de biens situés dans les zones inondables « Xynthia +20cm », définies par les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et qui couvrent dix communes littorales du territoire de Cap Atlantique, dont Batz-sur-Mer.

Le diagnostic est :

- **Gratuit**, il est entièrement pris en charge par Cap Atlantique et l'État
- **Personnalisé**, donc adapté à votre bien et à votre situation
- **Confidentiel**, il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial et n'est pas transmis aux compagnies d'assurances
- **Recommandé** par le PPRL en guise d'accompagnement pour la mise en œuvre des prescriptions et recommandations du règlement
- **Fiable**, grâce à l'intervention d'un géomètre expert pour déterminer l'altimétrie faisant foi pour les prescriptions du PPRL

> Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, vous pouvez bénéficier, dans certaines conditions, de subventions de l'État. En effet, certains travaux sont rendus obligatoires par le PPRL et peuvent faire l'objet de subventions de l'État jusqu'à 80% pour les particuliers (résidence principale ou secondaire) et 20% pour les entreprises de moins de vingt salariés.

À Batz-sur-Mer, les 130 foyers et entreprises concernés ont reçu un courrier d'information durant le mois d'octobre.

+ d'informations sur <https://capalabri.fr/>





VOTRE CONTACT

Françoise Coquard ▶

SECONDE ADJOINTE

 Reçoit sans rendez-vous **tous les mardis de 9h à 12h** à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

 Vous pouvez également lui envoyer un mail à : françoise.coquard@mairie-batzsurmer.fr

LA COMMUNE AGIT

en faveur du logement des travailleurs saisonniers



Ces dernières années, du fait de la rareté et du coût du foncier, mais aussi du fait du développement des locations à vocation touristique, les saisonniers rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger sur la presqu'île. Afin d'agir et de mettre en œuvre des solutions, la commune a conventionné avec l'État et Cap Atlantique. Le point avec Françoise COQUARD, qui suit ce dossier avec Bruno SCHMIT, premier adjoint.

POURQUOI AGIR DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ?

D'abord parce qu'il y a un réel besoin ! Au cours des deux-trois dernières années, nous avons en effet constaté, y compris en tant qu'employeur, que les saisonniers avaient de plus en plus de difficultés à se loger. Ensuite, parce que la « loi Montagne » impose aux communes à vocation touristique d'agir dans ce domaine, sous peine de perdre leur statut de « station classée de tourisme ». À travers une convention triennale d'objectifs et d'actions passée avec l'État via Cap Atlantique, Batz-sur-Mer et les huit autres communes concernées se sont donc engagées à agir en faveur du logement des travailleurs saisonniers.

COMMENT CETTE AMBITION VA-T-ELLE SE CONCRÉTISER ?

Sur la base d'un état des lieux des besoins et de l'existant, la commune s'est engagée sur un objectif de 15 à 20 solutions de logement pour les trois prochaines années. Le chiffre peut apparaître modeste mais il faut souligner que traditionnellement à Batz-sur-Mer, le recrutement de saisonniers se fait en grande partie dans un cercle familial ou relationnel avec une solution de logement toute trouvée. En complément des actions pilotées par Cap Atlantique, trois actions ont été fléchées pour Batz-sur-Mer :

- La création de nouvelles solutions de logements dans le patrimoine communal
- La participation au développement d'outils de communication capitalisant l'ensemble de l'offre disponible

- La promotion de l'hébergement temporaire chez l'habitant à l'échelle intercommunale

Cette dernière action sera la première à être enclenchée via une convention signée avec l'Association Presqu'île Habitat Jeunes (APHJ) pour favoriser l'hébergement temporaire chez l'habitant.

EN QUOI CONSISTE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT ?

C'est une solution solidaire qui permet à un jeune âgé de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, de loger temporairement chez un particulier qui dispose d'une chambre, d'un studio ou d'un appartement disponible. L'APHJ s'occupe de tout : recensement et vérification des offres de logement, recensement et étude des dossiers des demandeurs, mise en relation, conventionnement, état des lieux entrant et sortant... L'indemnité de séjour est encadrée, et s'élève à 15 ou 17€ par jour selon la saison, dans la limite de 250 à 270€ par mois.

Les particuliers intéressés pour proposer une solution d'hébergement peuvent contacter l'APHJ (2, rue Louis ÉON à Guérande) au 02.40.11.16.11 ou sur contact@aphj-logement.fr

Les jeunes en recherche d'une solution de logement sont quant à eux invités à remplir le formulaire sur ce site web : <https://aphj-logement.fr>

L'info en + en parallèle, la commune, qui dispose déjà d'une quinzaine de solutions de logements pour les saisonniers au sein de son patrimoine, va lancer un plan pluriannuel de réhabilitation du bâti communal afin de créer de nouvelles solutions de logements à disposition des saisonniers.

DÉJEUNERS INTERGÉNÉRATIONNELS :

les anciens invités à déjeuner avec les enfants

Avec l'objectif de créer du lien intergénérationnel mais aussi de briser la solitude de certains de nos anciens, la municipalité propose aux + de 70 ans de déjeuner au restaurant scolaire de la rue Alain BOUTLÉ en compagnie des enfants du centre de loisirs, le mercredi à 12h ou 12h30 (tarif du repas 5€). Si cette expérimentation fonctionne bien et trouve son public, la municipalité pourra étendre le dispositif aux autres jours de la semaine. Attention, le nombre de places est limité à 8 personnes par jour. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le portail famille de la commune (<https://batzsurmer.portail-familles.net/>) ou venir retirer le bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie (34, rue Jean XXIII).

Information et contact Hélène BASLÉ au 02.40.23.78.34. (helene.basle@mairie-batzsurmer.fr).





LE CCAS UN ACTEUR AU QUOTIDIEN *pour tous les Batziens*

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Cet organisme fournit des renseignements et des services à divers publics et a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et personnes en difficulté...

RETOUR SUR LES DERNIÈRES ACTIONS

Le 10 novembre dernier, la commune, Groupama et la MCRN ont proposé une réunion publique d'informations sur les mutuelles solidaires de la commune et sur la tarification du système de santé. Une quinzaine de personnes y ont participé. Depuis son lancement en 2021, presque 70 personnes ont contracté une mutuelle solidaire.

Le 22 novembre, un parcours santé gratuit sur l'audition a été organisé à l'initiative du CCAS par la MCRN, en partenariat avec la Mutualité Française. Dix Batziens ont ainsi pu tester leur audition et bénéficier de conseils appropriés.

Le 28 novembre, la commune a accueilli le « Van des talents », bureau mobile de la Mission locale de la presqu'île Guérandaise, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans en cas de handicap), sans emploi, sans formation et non accompagnés par les services de l'emploi, afin de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'actions de « raccrochage » innovantes.

Enfin, à la demande du CCAS, la mutuelle solidaire communale Groupama et son partenaire Optical Center de Guérande, ont proposé une action de prévention avec un bilan visuel offert, le 13 décembre dernier, dans un bureau mobile sur la place du Mûrier.

FOCUS SUR QUELQUES-UNES DES ACTIONS À VENIR

Le 13 janvier prochain, le CCAS organisera son traditionnel goûter des aînés, après deux « années blanches » du fait de la crise sanitaire. À cette occasion un loto sera proposé aux participants, environ une centaine chaque année sur 450 invitations envoyées aux plus de 75 ans.

En février, un "café.com" sera proposé par l'ASEPT (Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires des Pays de la Loire) et permettra de recueillir les besoins et attentes des participants concernant l'usage d'outils numériques. Des ateliers informatiques adaptés seront ensuite proposés.

Enfin, au cours du second semestre 2023, des ateliers PEPS seront organisés par la Mutualité Sociale Agricole au profit des seniors sur le sujet des difficultés de mémoire du quotidien. À travers des exercices, des techniques de mémorisation utilisables dans la vie de tous les jours seront enseignées.

Renseignements auprès du CCAS en mairie (34, rue Jean XXIII / ccas@mairie-batzsurmer.fr) ou au 02.40.23.77.40.

Retour sur la seconde édition de

LA SEMAINE BLEUE

Organisée par la municipalité au début du mois d'octobre, la seconde édition de la Semaine Bleue a une nouvelle fois rencontré un grand succès ! Une centaine de Batziens âgés de 65 ans et plus ont pu participer aux différentes activités bien-être, intergénérationnelles, culturelles, festives, sportives... certains d'entre eux se sont même inscrits à toutes les activités ! Le point d'orgue de la semaine a été le spectacle proposé par l'association « Les Étoiles Lyriques » devant un public nombreux et captivé, dont des résidents de l'EHPAD le Clos des Mûriers. La municipalité remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation de cet événement !





VOTRE CONTACT

Michel Kerdoncuff

TROISIÈME ADJOINT

 Reçoit sans rendez-vous **tous les jeudis de 9h à 12h** à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

 Vous pouvez également lui envoyer un mail à : **michel.kerdoncuff@mairie-batzsurmer.fr**

LE POINT SUR les travaux récents

PLUSIEURS RÉFECTIONS DE TROTTOIRS

Le trottoir et les poches de stationnement en face de l'école Alain BOUtlÉ, entre la rue du Pré Pomman et la rue de Kerlan, ont été repris en enrobé. Dans le quartier de La Herpe, qui connaît un renouvellement démographique depuis quelques années, le trottoir ceinturant le pâté de maisons des rues de Bretagne, Alain Barbe Torte, Saint-Cuénolé et Jean de Landévennec a été entièrement refait. Enfin, dans le nouveau cimetière de nouvelles allées ont également été réalisées.



RÉNOVATION DE LA PETITE JETÉE ET DU PETIT BASSIN DU PORT SAINT-MICHEL

Abimés par le ressac et les courants, la petite jetée et son célèbre bassin, dans lequel bon nombre de Batziens ont appris à nager, ont été rénovés.



RÉNOVATION DE LA PLACE DU GARNAL

Avec plusieurs milliers de véhicules par jour en été, la chaussée centrale de la place du Garnal était très fortement dégradée. Celle-ci a donc été reprise en béton désactivé et les passages piétons ont été mieux matérialisés, afin d'être plus visibles.



CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ RUE DU CROISIC

Un plateau surélevé, destiné à faire baisser la vitesse des véhicules, a été créé rue du Croisic, après le bâtiment de l'ancienne Poste.



REMPACEMENT DES TROIS VITRINES DE L'OFFICE DE TOURISME

Dans le cadre de sa politique d'amélioration énergétique des bâtiments communaux (voir l'article ci-contre), la municipalité a installé de nouvelles vitrines à l'Office de tourisme, ce qui permet aujourd'hui une meilleure isolation du bâtiment (double vitrage à la place d'un simple vitrage), mais aussi une meilleure aération de l'accueil, ainsi qu'une meilleure esthétique.



CRISE DE L'ÉNERGIE : la commune agit

Comme les particuliers, la commune est impactée par la crise énergétique mondiale qui provoque une hausse des coûts de l'énergie mais aussi des charges de fonctionnement et d'investissement. Les premières estimations indiquent une hausse de 41% du prix de l'électricité et de 82% pour le gaz... Avec un bâti communal peu ou pas rénové au cours des dernières années, le sujet de la rénovation énergétique est majeur, et les élus et services y travaillent déjà depuis plusieurs mois. Certaines décisions ont déjà été prises :

- La programmation de l'éclairage public, en lien avec le SYDELA, sera réduite avec l'extinction de 22h à 6h toute l'année, sauf dans l'hypercentre, sur les axes principaux et dans les zones d'activité. En parallèle, la commune va accélérer le remplacement des lanternes par des éclairages moins consommateurs et plus efficaces.
- La commune va également accélérer son programme de remplacement des luminaires énergivores dans les bâtiments communaux.
- Concernant le chauffage, les chaudières anciennes ont commencé à être remplacées par des neuves, plus économes.
- Une sensibilisation aux écogestes a également été réalisée auprès des agents municipaux mais aussi des utilisateurs des salles municipales.
- Le nouveau marché public des éclairages de Noël a été renouvelé en privilégiant les éclairages Led, moins énergivores



> Un dossier complet sur ce sujet sera proposé dans un prochain magazine municipal.

LA VIE DES

professionnels batziens

PROXI, UNE NOUVELLE SUPÉRETTE PLACÉ DES GRANDES SALORGES



Une supérette **PROXI**, appartenant à la société **CARREFOUR**, a ouvert ses portes au début de l'été. Cette supérette vous propose une large gamme de produits (épicerie, frais, fruits et légumes et autres...) avec une mise en avant des produits locaux. Le magasin assure également un service de livraison à domicile tous les jours ainsi qu'un point relais colis.

Le magasin est ouvert du lundi au dimanche, de 9h à 22h.

**PROXI : 4, rue de la Gare / 02.53.19.50.99.
proxilepouliguen@orange.fr**

M MANUCURE ET EXTENSIONS

Ouvert depuis la mi-juillet, cet institut vous propose tous les incontournables pour vous faire de jolis ongles et de jolis cils. Maéva et Mégane vous proposent des manucures ou pédicures simples ou complètes, la pose de vernis classique ou semi-permanent ou bien encore la pose de gel. Maud vous propose quant à elle la pose d'extensions de cils en versions « cil à cil » ou « volume mixte », le rehaussement de cils ainsi que l'épilation au fil : sourcils, lèvres, joues, menton et la restructuration totale du sourcil avec épilation au fil plus teinture au henné.



Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 14h30. Fermé le mercredi et le dimanche.

M MANUCRURE ET EXTENSIONS :
3, rue Jean XXIII / 06.42.66.85.67.

**Facebook : « M Manucure et Extensions »
et Instagram « m_manucure_ » et « m_extensions_ »
Prise de rendez-vous en ligne sur www.planity.com/m-manucure-et-extension-44740-batz-sur-mer**

LE BATZ'ART À BJ



Une nouvelle boutique pour les petits et les grands ! Vous trouverez ici du matériel pour vos loisirs créatifs, des kits à faire avec vos enfants et petits-enfants, de l'inspiration pour vos prochains bricolages et surtout, beaucoup de bonne humeur et d'envie de créer. Venez flâner, échanger, partager vos envies et vos projets : cette boutique aspire à être un endroit de vie, qui s'épanouira au fil de vos visites. Articles en boutique : du fils de couture, de macramé et de broderie, de la laine, des coupons de tissu, du papier en tout genre, des supports en bois, des petits outils de bricolage, des marqueurs, feutres et crayons, de la peinture...

Ouvert le jeudi de 11h30 à 16h30, le vendredi de 11h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h (et sur demande, en cas d'urgence créative !).

LE BATZ'ART À BJ :
16 Grande rue / 06.49.43.25.42. / bjlm77@hotmail.com

FUNÉRAILLES & DEUIL ACCOMPAGNEMENT



Une accompagnatrice funéraire pour vous guider avant, pendant et après le décès d'un proche. Vous pouvez faire appel aux services de **FUNÉRAILLES & DEUIL ACCOMPAGNEMENT** pour vous informer sur la législation funéraire, établir des devis dans des pompes funèbres et organiser des rituels funéraires. Vous aurez également la possibilité d'être accompagné sur l'après funéraires (accompagnement au deuil, formalités administratives...). Sur le site internet, une page est consacrée aux urgences funéraires, les premières démarches à effectuer lors d'un décès sont indiquées. Charlène se tient à votre disposition pour vous guider pas à pas avec bienveillance après cette annonce.

FUNÉRAILLES & DEUIL ACCOMPAGNEMENT :
**rue des Étaux / 06.30.00.47.51.
charlene@funerailles-services.fr
www.funerailles-services.fr**

LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL) MISE À JOUR

La signalisation d'information locale (SIL) a pour objectif d'informer les usagers de la route et les promeneurs. Il s'agit des petites réglattes vertes posées sur des mats installés aux principaux carrefours et parkings, qui indiquent les services, activités commerciales, équipements, lieux touristiques, etc. d'intérêt local. Installée à Batz-sur-Mer en 2013, elle n'avait quasiment pas été mise à jour depuis, malgré les mutations commerciales et parfois même les changements de sens de circulation. Un recensement de l'existant a donc été opéré et, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, une réorganisation/mise à jour est en cours de mise en œuvre. Au total, une cinquantaine de poteaux sont disséminés sur le territoire pour environ 120 réglattes d'information.

En parallèle, les cinq grands plans de ville (ils dataient de 2012 !) ont été mis à jour, et un grand plan de la place des Grandes Salorges et de la place de La Cathédrale a également été installé afin de permettre aux commerces situés à proximité d'être plus visibles (voir page 17).



LES PROJETS À VENIR JUSQU'EN 2026 à Batz-sur-Mer

Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire de Batz-sur-Mer
Et Michel KERDONCUFF, adjoint en charge des finances et des travaux

Cette double page présente la **Programmation Pluriannuelle d'Investissement** (ou PPI). Cette véritable « feuille de route » recense de manière chronologique les **principaux projets d'investissement** durant les quatre années à venir, jusqu'en juin 2026. Elle est conforme à nos engagements politiques pris devant vous en avril 2020. Bien entendu, elle est prévisionnelle, et pourra évoluer en fonction des besoins, mais aussi des contraintes futures qui pourraient survenir dans les prochains mois et prochaines années.



>> Travaux ré

Rénovation des voiries communales / Enfouissement des réseaux / Renaturation et végé

> Dans le cadre de son **programme pluriannuel de réhabilitation des quatre villages**, la commune consacrera une enveloppe répartie sur les quatre villages **d'un million d'euros sur quatre ans**.

2023

Trégaté

2024

Roffiat



Au total et sur cette période, le montant de l'investissement prévu s'élève à environ **10 millions d'euros.**

> Cette frise synthétise les **grandes opérations d'investissement** : certains projets ayant un impact budgétaire moins important n'y figurent donc pas. Les projets dépendants du budget de fonctionnement n'y figurent pas non plus.

Bien entendu **certains travaux sont récurrents** et seront ponctuellement réalisés chaque année.



currents >>

Actualisation des espaces publics / Rénovation énergétique du bâti communal

2025

Kermoisan

2026

Kervalet



LE PORTAIL FAMILLES *fait peau neuve*

Lancé en 2018, le portail Familles bénéficie depuis peu d'une nouvelle interface. Présentation de cet outil facilitant la vie des familles batziennes.

À QUOI SERT LE PORTAIL FAMILLES ?

Ce portail web, ou guichet unique, accessible 7j/7 et 24h/24, permet aux familles de gérer l'inscription de leurs enfants au sein des différents services municipaux : accueil périscolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs 3-9 ans et espace Jeunes 10-14 ans. On y retrouve également des informations pratiques (menus du restaurant scolaire, horaires et coordonnées des services enfance-jeunesse...) et les programmes d'activités des différentes structures. Enfin, les familles peuvent y payer leurs factures directement en ligne.

> Un outil simple et facilitateur, qui permet par ailleurs une communication aisée et constante entre les familles et les services municipaux.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS DU NOUVEAU PORTAIL FAMILLES ?

La nouvelle interface est plus ergonomique, plus pratique et plus facile d'utilisation. Elle est par ailleurs « responsive » afin de s'adapter automatiquement aux ordinateurs, tablettes et smartphones.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Les familles concernées reçoivent en principe un identifiant et un mot de passe provisoire de la part du service enfance-jeunesse. Vous n'avez pas reçu d'identifiant ou vous l'avez égaré ? Nous vous invitons à contacter le service enfance-jeunesse au 02.40.23.78.34. ou sur sej@mairie-batzsurmer.fr



AIDE AUX DEVOIRS : UN TEMPS D'ÉCHANGES APPRÉCIÉ DE TOUS

Dix enfants des deux écoles batziennes sont pris en charge deux fois par semaine par une dizaine de bénévoles dans le cadre du dispositif de l'aide aux devoirs récemment relancé par la municipalité.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles ? Contactez Hélène BASLÉ au 02.40.23.78.34. ou sur helene.basle@mairie-batzsurmer.fr



Exemple d'une action menée lors de la seconde édition sur le tri sélectif

PASSEPORT DU CIVISME #2 : C'EST PARTI !

Cette année, 22 élèves des deux écoles auront à réaliser différentes actions individuelles et collectives en lien avec le civisme, avec l'aide des équipes enseignantes et des ambassadeurs.

RETOUR SUR...

les vacances du club de jeunes et du centre de loisirs

Le centre de loisirs a accueilli en moyenne entre 20 et 25 enfants par jour majoritairement des 3-5 ans. Les enfants ont participé à des activités sur des thématiques variées, des grands jeux et des sorties comme : Musée des Marais Salants, mini-golf, spectacles jeune public organisés par la commune, concours de châteaux de sable, pêche à pied, journée prévention routière, sensibilisation aux gestes de premiers secours et journées de l'environnement. Il y a également eu des soirées, deux séjours au Puy du Fou et une sortie à la « ferme de Sergonne » à Frossay.

Le club de jeunes « La Hurlette » a accueilli en moyenne 12 jeunes par jour durant l'été. Deux séjours ont été proposés aux jeunes ados : un camp sportif avec course d'orientation, escalade et canoé et un camp au Puy du Fou. Il y a eu aussi un stage de graff, du char à voile, du surf, du karting, des sorties à Saint-Nazaire, à Luna Park, du trampoline, une journée prévention routière et une sensibilisation aux gestes de premiers secours.



LES CHIFFRES DES DERNIÈRES RENTRÉES SCOLAIRES

Années	Alain Boutlé	Sainte-Marie / Saint-Pierre	TOTAL
2018/2019	74	53	127
2019/2020	83	43	126
2020/2021	100	48	148
2021/2022	93	51	144
2022/2023	90	42	132

LA PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE ET CULTURELLE 2023 *se prépare*



Tous les événements organisés en 2022 ont attiré un public très nombreux, ravi de pouvoir profiter des animations, spectacles, concerts et expositions proposés par la commune et les associations. La commune prépare déjà la saison 2023, présentation des grandes lignes...

LES GRANDS AXES DE LA PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE ET CULTURELLE 2023

Le jeune public sera choyé avec les « mercredis des petits et des grands » : toute l'année, chaque mercredi des vacances scolaires, des ateliers créatifs et des spectacles jeune public seront ainsi proposés. L'Art continuera de s'exposer au grand air, avec cette année une œuvre éphémère qui sera dessinée sur les vitrines de la médiathèque municipale et une seconde fresque pérenne qui sera réalisée sur un poste de transformation électrique.

NOUVEAUTÉ un événement participatif accueillera des « urban sketchers » qui « croqueront » Batz-sur-Mer au hasard de leurs balades. Enfin des photos inédites du fonds Jean FRÉOUR, acquis par le Musée des Marais Salants, seront exposées en grand format autour de sa maison, le long de la rue de la Plage et sur la place du Mûrier.

LES GRANDS TEMPS-FORTS

En juin, outre la Fête de la Musique, nous organiserons le festival Jazz et Patrimoine le samedi 24 juin 2023. En 2022, le public a été ravi de pouvoir assister au feu d'artifice du 14 juillet directement depuis la plage Saint-Michel. Il en sera de même cette année, et la soirée continuera avec un concert de variétés dans le parc du Petit Bois. Après les années 70, place aux années 80 pour l'événement « Back to Batz », organisé le 6 août 2023.

Dans la continuité des spectacles de feu organisés en 2022, et qui ont réuni près de 800 personnes à chaque représentation, l'été 2023 sera lumineux ! Un spectacle de feu sera donné sur l'esplanade Salies-de-Béarn, et, nouveauté en juillet, un événement baptisé « Voyage imaginaire » mêlera scénographie lumineuse et musique, pour révéler en poésie le Port Saint-Michel. Avant de passer à l'automne, nous célébrerons la récolte du sel avec la fête traditionnelle du "Pihoué", dimanche 17 septembre.

NOUVEAUTÉ TOUJOURS, l'Office de tourisme proposera « OktoBatz Fest », version batzienne du célèbre Oktober Fest, le samedi 30 septembre en partenariat avec notre brasseur local, BACA.

ET TOUJOURS...

Les journées de l'Environnement seront organisées au printemps, les 22 et 23 avril 2023, avec notamment le retour de la foire aux graines et aux plants. Trois expositions artistiques seront proposées de juillet à septembre dans la chapelle de Kervalet et nous continuerons à nous associer au festival Celtomania organisé à la Toussaint.

Bien entendu, la médiathèque et l'Office de tourisme continueront à proposer leurs événements récurrents et habituels : événements jeune public, Partir en livre, Printemps des Poètes, Batz-en-Bulles pour la première... animations de Pâques, activités estivales, médiation culturelle, marchés nocturnes, Halloween, marché de Noël... pour notre Office de tourisme communal.

Le  qui Batz

L'ÉTÉ 2022

en quelques chiffres

14 700 visiteurs

> ont été accueillis en juillet et août à l'Office de tourisme, soit une moyenne de 237 visiteurs par jour. 1 273 personnes ont été renseignées en hors les murs grâce au triporteur.

3 709 personnes

> ont été accueillies à la médiathèque municipale, qui a réalisé 8 244 transactions sur la période. Les deux ventes de livres désherbés ont rapporté 1 334,10€

10 000

> c'est le nombre de personnes ayant participé à des événements festifs et culturels organisés par la municipalité durant la saison.

NOUVEAU

Un jeu de piste numérique

À l'ère du numérique et du digital, l'Office de tourisme a souhaité moderniser son offre en développant des jeux de piste qui permettent de découvrir le territoire, en famille ou entre amis, de manière autonome, ludique et totalement gratuite, via une application smartphone gratuite.

MODE D'EMPLOI

Il est d'abord nécessaire de télécharger l'application Baludik sur son smartphone, sur Play Store ou App Store, c'est gratuit ! En ouvrant l'application Baludik, celle-ci vous géolocalisera et vous pourrez sélectionner le parcours de votre choix. Chaque circuit est un jeu de piste immersif dans lequel vous devrez résoudre des énigmes et suivre des indices afin de découvrir chacune des étapes composant le parcours.

UN PREMIER PARCOURS PERMANENT... ET DES PARCOURS ÉPHÉMÈRES

Riwanig GUÉRIN, stagiaire à l'Office de tourisme durant le premier semestre 2022, a conçu le premier parcours intitulé « À la découverte de Batz-sur-Mer et ses mystères » en s'appuyant sur le circuit d'interprétation lancé en 2013. Durant cette quête d'environ 2h, les joueurs doivent retrouver l'histoire disparue de Batz-sur-Mer, en cheminant dans les rues du Bourg à l'aide de divers indices et en résolvant des énigmes : suivis de boussole, questionnaire à choix multiples, géolocalisations, puzzles... sont quelques-unes des énigmes à résoudre !

Un parcours éphémère a également été lancé durant les « Saveurs d'Octobre » et l'équipe de l'Office de tourisme étoffera progressivement le catalogue des parcours permanents et éphémères disponibles.

LES OBJECTIFS DE CETTE NUMÉRISATION

- > Moderniser l'offre touristique déjà existante
- > Sensibiliser un public plus jeune à la notion de patrimoine par le biais d'une application simple d'utilisation

> Proposer une offre touristique pérenne et ludique, se voulant à la fois gratuite et accessible à tous, à toute heure de la journée

Plus d'informations auprès de l'Office de tourisme (25, rue de la Plage) au + 33 (0) 40 23 92 36, ou office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr www.ot-batzsurmer.fr



BIENTÔT

un Parcours Permanent d'Orientation (PPO) urbain

L'Office de tourisme communal va travailler à développer un Parcours Permanent d'Orientation (ou PPO) à Batz-sur-Mer, afin de proposer aux habitants et aux vacanciers une nouvelle activité gratuite et familiale. Entre jeu de pistes et chasse au trésor, cette activité tout à la fois sportive, ludique et éducative consiste à partir à la recherche de balises numérotées à l'aide de cartes d'orientation et à répondre à des questions. Le parcours en cours d'élaboration permettra de découvrir la richesse de notre patrimoine et des endroits méconnus de notre Petite Cité de Caractère. Plus d'informations dans le magazine de l'été 2023 !

Le futur Parcours Permanent d'Orientation permettra de découvrir tous les recoins de Batz-sur-Mer, et notamment le bois de Ker d'Abas, encore trop méconnu.





VOTRE CONTACT

Eric Moulié

CINQUIÈME ADJOINT

Reçoit sans rendez-vous **tous les jeudis de 14h à 17h** à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25).

Vous pouvez également lui envoyer un mail à : eric.moulie@mairie-batzsurmer.fr

L'ASSOCIATION DES CHASSEURS

aux journées de l'environnement

Lors des journées de l'environnement organisées à la fin de l'été par la commune, en partenariat avec Cap Atlantique et de nombreuses associations locales, l'association des chasseurs de Batz-sur-Mer animait, pour la première fois, un stand de la biodiversité, rue de Kerlan, au beau milieu du territoire de chasse, avec la présentation de nombreuses espèces naturalisées qui avaient été empruntées à la fédération départementale.

Une quinzaine de chasseurs ont assuré l'animation du stand qui a eu un franc succès, avec la visite de plus d'une centaine de personnes, venus se renseigner sur la chasse en général, mais aussi sur les différentes actions menées par les chasseurs, telles que la régulation des nuisibles, les aménagements, les cultures à gibier, l'application des règles strictes liées à la sécurité... Certains visiteurs ont été très surpris d'apprendre que les nombreuses espèces présentées vivaient dans les champs et marais de la commune.



Pour une première, le dynamisme et la disponibilité habituelle des chasseurs de cette société, associés à une météo très clémente, ont fait de cette journée, une formidable réussite. Le rendez-vous est d'ores-et-déjà pris pour l'édition 2023.

Contact Antoine COUÉ (président) au 06.77.54.12.54. ou antoine.coue0759@orange.fr

RETOUR SUR

le forum des associations

La crise sanitaire de la COVID-19 a considérablement perturbé le fonctionnement normal des associations : de nombreuses activités ont été annulées, et cela a parfois eu pour effet de décourager les adhérents et les bénévoles. La municipalité a donc souhaité soutenir le tissu associatif batzien, notamment en rééditant un guide des associations, mais aussi en organisant un forum des associations à la mi-septembre. Ce dernier a rencontré un franc succès et une quarantaine d'associations ont pu présenter leurs activités et accueillir de nouveaux adhérents ! Un tel forum sera organisé tous les deux ans.

À noter : un guide des associations a été édité par la municipalité en septembre. Il est disponible sur internet ainsi qu'aux différents points d'accueil municipaux.



UN EXERCICE POLMAR

organisé à Batz-sur-Mer

Ilya plus de vingt ans, notre commune a été profondément marquée par la terrible catastrophe de l'Erika qui a pollué pendant de longs mois notre côte sauvage. De manière ponctuelle, des pollutions maritimes s'échouent parfois sur nos plages et nos rochers. Afin de se préparer au mieux si une telle catastrophe devait se reproduire, la commune a accueilli pendant trois jours un exercice PolMar (POLLution MARitime) organisé par plusieurs services de l'État.

Mi-octobre, des formations théoriques ont donc été prodiguées au profit des élus et agents de nombreuses communes du département. Deux ateliers pratiques ont également été mis en œuvre avec du matériel spécifique : un sur la plage de Casse-Caillou, l'autre dans les marais salants, auquel des paludiers batziens ont été invités à participer.



DES NOMS POUR *deux places*



Aussi étrange que cela puisse paraître, les deux grandes places situées rue de la Gare n'avaient jusqu'à présent pas de dénominations officielles ! Ce qui n'était pas sans poser de problème pour les commerçants récemment installés dans la salorge (ex Huit à 8) située le long de la rue de Kerdour.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'attribuer le nom de « place de La Cathédrale » à la place située à gauche en descendant la rue de la Gare et le nom de « place des Grandes Salorges » à la place située à droite en descendant la rue de la Gare.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, le passage étroit entre la place des Grandes Salorges et la rue de Kerdour a été fermé à la circulation.

NOUVEAU : *une infirmière Asalée au Centre Municipal de Santé*

Le Centre Municipal de Santé de Batz-sur-Mer vient d'accueillir une infirmière Asalée, Françoise GILBERT.

Créé en 2004, le dispositif Asalée permet de mettre en œuvre une coopération entre des médecins généralistes et des infirmiers, afin que ceux-ci contribuent à l'amélioration de la prise en charge globale des patients présentant certaines pathologies chroniques ou certains facteurs de risques (par exemple, diabète, risques cardiovasculaires, repérage des troubles cognitifs chez les personnes âgées...). Ce dispositif facilite l'accès aux soins dans les territoires et permet de fluidifier le parcours des patients tout en soulageant les médecins généralistes. À noter que c'est le médecin généraliste qui identifie, avec les infirmiers, les patients éligibles à chaque protocole. L'infirmière intervient au Centre Municipal de Santé depuis la mi-octobre, les mercredi, jeudi et vendredi.

BATZ-SUR-MER ADHÈRE À L'ASSOCIATION *Breizh 5/5*

Au cœur de l'été, Batz-sur-Mer a officialisé son adhésion à l'association Breizh 5/5 en dévoilant l'un des quatre panneaux installés dans la commune, en présence notamment des représentants de Breizh 5/5, de la députée Sandrine JOSSO et de plusieurs représentants d'associations batziennes et professionnels batziens déjà adhérents. Breizh 5/5 regroupe 85 communes, dont Blain, Saint-Viaud, Donges et Guérande en Loire-Atlantique, des producteurs locaux (paludiers, ostréiculteurs, apiculteurs...), des artisans, des commerçants et des associations culturelles. Comme l'a souligné le maire dans son allocution, « *notre Petite Cité de Caractère est profondément ancrée dans l'histoire bretonne et cette adhésion n'est pas un acte politique, mais bien une reconnaissance de l'évidente identité culturelle bretonne du Bourg de Batz et de ses villages* ».



VIVONS BATZ DEMAIN

LISTE MAJORITAIRE

Comme le prévoient la loi et le règlement intérieur du conseil municipal, les différents groupes politiques peuvent, s'ils le souhaitent, s'exprimer dans le magazine municipal.

Jusqu'à présent les conseillers municipaux de la liste minoritaire n'avaient pas souhaité le faire, et dans un souci d'équilibre, la liste majoritaire n'avait pas non plus souhaité exercer ce droit, seule.

D'ailleurs, nous n'en ressentions pas le besoin, tant la discussion est ouverte dans les commissions municipales, mais aussi dans les commissions extramunicipales que nous nous étions engagés à mettre en place, comme d'autres avant nous, mais que nous, nous avons réellement créées. Sans oublier les permanences sans rendez-vous des élus ainsi que les réunions publiques thématiques organisées régulièrement et nos rencontres quotidiennes, dans la rue, sur nos plages l'été et dans nos commerces locaux toute l'année.

Tous les sujets d'importance sont également largement évoqués lors des conseils municipaux. La discussion est libre, chacun peut s'exprimer et exprimer son point de vue... de la démocratie en somme, et du débat d'idées. Comme dans chaque équipe, nous ne sommes pas toujours d'accord... nous discutons, échangeons et votons lorsque cela est nécessaire, afin qu'une majorité se dégage, et que nous respectons.

Notre seul but est l'intérêt général.

De quoi les Batziennes et les Batziens ont-elles et ils vraiment besoin ? Comment l'argent public est-il le plus utilement utilisé, qu'ils s'agissent d'investissements ou de services à la population ?

→ Centre municipal de santé, relocalisation des associations solidaires, travaux d'amélioration énergétique des bâtiments municipaux, travaux de voirie, planning de rénovation des villages, protection de l'environnement, lutte contre les incivilités, promotion et animation de notre territoire, actions en faveur des plus modestes mais aussi des seniors et des familles, soutien aux actions intergénérationnelles... la liste est longue de tout ce qui a été mis en œuvre depuis plus de deux ans, toujours dans la discussion avec les élus minoritaires, et vous, habitants de Batz-sur-Mer, qui nous remercient régulièrement pour toutes ces actions... Pour que le Batz de demain soit meilleur que le Batz d'hier.

RÉUSSIR BATZ ET SES VILLAGES

LISTE MINORITAIRE

Pour la première fois depuis le début de ce Municipale, vos trois conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité ont choisi de prendre la plume au travers de cette tribune.

Cela traduit non pas un changement d'attitude face à une majorité avec laquelle nous avons souhaité construire depuis le début une relation d'efficacité, mais plutôt un besoin d'alerter sur quelques sujets qui sont essentiels pour l'avenir de notre commune.

Pas question ici non plus de s'opposer ou de critiquer l'action de la majorité. N'ajoutons pas de la division à celle qui se profile déjà et qui empoisonnent nos boîtes mails. La première magistrate de la commune nous permet de débattre utilement des sujets dans le cadre de certaines commissions, finances, environnement, sociale pour ne citer que ces 3 exemples. Entend t-elle pour autant nos observations ou nos questionnements multiples et réitérés, pas si sur. Mais pour autant, nous devons continuer, c'est notre rôle ! Gageons que l'attitude évoluera...

Revenons à nos sujets :

Les multiples achats/ reventes immobiliers sont-ils tous justifiés, c'est à voir. Manifestement en tous cas cela interroge. De notre côté nous y sommes attentifs pour l'avenir de nos finances.

Le centre de santé, soyons tous ensemble positifs à l'égard de cette initiative à saluer.

Les travaux urbains ou d'embellissement de la commune, bravo...Toutes les initiatives sont par principe à soutenir.

Oui mais,

Quand parlerons-nous économie et vitalisation de notre commune ?

Quand parlerons du traict de côte même si nous savons tous que la commune a elle seule ne peut rien mais que la synergie de toutes les collectivités « face mer » est susceptible de faire bouger l'Etat et les riverains intéressés au plus haut point, à protéger ce patrimoine ?

Quand parlerons-nous clairement et chiffres à l'appui de la ressource eau de notre nos collectivités. 5,5 millions de mètres cube d'eau usée mais retraitée sont chaque année rejetées à la mer au moment même où l'on parle de rationner les agriculteurs, les jardiniers ou même les sportifs et leurs terrains.

Voilà quelques exemples, nous reviendrons sur d'autres...

Madame la Mairesse, votre minorité sera toujours attentive et utile à votre action. Prenez la peine de l'écouter, elle peut aussi insuffler des réflexions efficaces.

UNIQUEMENT À BATZ-SUR-MER :

la campagne de com' qui a cartonné tout l'été

Dans la continuité du succès de la photo de l'été 2021, la campagne de com' estivale 2022 « Uniquement à Batz-sur-Mer » aura fait rayonner Batz-sur-Mer à travers toute la France... Avec plus d'1,5 millions d'interactions/impressions sur les réseaux sociaux de la ville et de grands médias, des articles dans la presse locale et nationale, une petite dizaine de reportages en radio et à la télévision - dont un direct dans *Télématin* et deux passages dans le 12/45 et le 19/45 de M6 - elle aura aussi beaucoup fait rire les Batziens !

Avec énormément d'humour et d'autodérision, les élus et agents municipaux ont reproduit en photo des scènes mythiques de films, d'émissions télé et de pochettes d'albums, pour 15 photographies au total, dévoilées chaque mercredi de juin à septembre. Conçu en interne par Typhen NICOLAS et Frédéric SAUTON, du service communication et promotion du territoire, ce projet n'a rien coûté grâce à l'investissement bénévole d'un conseiller municipal, Jean-Luc MOREAU, passionné de photographie.

Pour la seconde année consécutive, Batz-sur-Mer a remporté un hashtag décerné par l'Observatoire SocialMedia des Territoires. Le bronze cette fois-ci, aux côtés de grandes villes telles que Tours, Lille, Reims et Châlons-en-Champagne. Cette campagne a également été finaliste du prix Cap'Com récompensant les meilleures campagnes publiques de l'année.



État-civil

NAISSANCES

- **Oscar PAILLAUD GIGAUD**
né le 17 juin 2022
- **Léo MOIZAN**
né le 18 juin 2022
- **Victor LOLIERO**
né le 1^{er} juillet 2022
- **Romane ALLAINMAT**
née le 9 juillet 2022
- **Tess GUIHARD**
née le 19 septembre 2022
- **Suzanne LOYER**
née le 30 septembre 2022
- **Thélio DELHOMMEAU FREON**
né le 21 novembre 2022



DÉCÈS

- **José PALHINHA**
décédé le 5 juin 2022
- **Marie-Pascale LEMASSON épouse TRANCHANT**
décédée le 16 juin 2022
- **Léon MIZESSYN**
décédé le 13 juillet 2022
- **Daniel GÉNIN**
décédé le 24 juillet 2022
- **Michelle ALLINE veuve RIGAUD-VIN**
décédée le 5 août 2022
- **Odile RENARD veuve PROST**
décédée le 6 août 2022
- **Chantal BOURDIC épouse CASSINI**
décédée le 7 août 2022
- **Gilles GARNIER**
décédé le 10 août 2022
- **Patrice DUMOUTIER**
décédé le 12 août 2022
- **Simone LE JALLÉ veuve ELKIN**
décédée le 20 août 2022
- **Gérard BRAIRE**
décédé le 23 août 2022
- **Geneviève ROUQUET veuve BARAUD**
décédée le 6 septembre 2022
- **Jean Charles MARLE**
décédé le 11 septembre 2022
- **Michel DRÉAN**
décédé le 11 septembre 2022
- **Madeleine DUBOT veuve CHARLOT**
décédée le 17 septembre 2022
- **Marie JÉHANNO épouse LE DORZE**
décédée le 17 septembre 2022
- **Marie-Paule LEHUÉDÉ épouse LEHUÉDÉ**
décédée le 22 septembre 2022
- **Paulette LIBERCIER veuve AUDRAN**
décédée le 27 septembre 2022
- **Marie-Hélène LE MARREC veuve EVEN**
décédée le 3 octobre 2022
- **Michelle LESCAUDRON**
décédée le 6 octobre 2022
- **Alain RENAUD**
décédé le 7 octobre 2022
- **Pierre MONFORT**
décédé le 14 octobre 2022
- **Eve CHANTREL**
décédée le 19 octobre 2022
- **Lahoucine MOHSINE**
décédé le 30 octobre 2022
- **Yvette LECALLO veuve PRIEUX**
décédée le 7 novembre 2022
- **Michel BERNARD**
décédé le 15 novembre 2022
- **Evelyne ANEZO épouse MICHEL** décédée le 25 novembre 2022

MARIAGES

- **Myriam EVAÏN et Thomas WRIGHT**
le mercredi 13 juillet 2022
- **Sybil PAIN et Maxime GUÉMONT**
le samedi 20 août 2022
- **Vanessa CLAIR et Simon MARTY**
le samedi 10 septembre 2022
- **Constance VERJAT et Thomas DAVID**
le samedi 17 septembre 2022
- **Estelle MILLIAT et Corentin KERDONCUFF**
le samedi 17 septembre 2022
- **Sandrine CARRIERE et Guillaume HOUSSIN**
le samedi 1^{er} octobre 2022



Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

Tous à vélo dans l'agglo !

C'EST PARTI
JUSQU'À **300€**
D'AIDE À L'ACHAT
D'UN **VÉLO*** !

OFFRE RÉSERVÉE
AUX RÉSIDENTS*
des 15 communes
de l'agglomération

* Voir modalités et inscriptions
sur www.cap-atlantique.fr.

Pensez aussi
à la location avec **Vélocéo**
avec ROULEZ EN MODE ÉCO !

Infos et formulaire
ici →



© 2022 - Photos de la Communauté de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

www.cap-atlantique.fr

@Capatlantiquelagglo |    

Cap Atlantique

L'action au service du territoire ! **L'agglo**

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoublac | La Turballe
Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf